

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 20 MAI 2016

L'An deux mille seize, le vingt avril, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire.

Présents : MM et Mmes Christian DAIRE, Jean François BALADE, Marie Claude BOUCAU, Jean René BOUCAU, Jacques CATTANEO, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Mireille LABADIE, Bernard LAMARQUE, Claire LEVEQUE, Nadine NORGUET, Christian POUPOT, Christian RATEAU, Danièle SOUPERBAT, Jaime SOUSA, Dominique SESE-DUVILLE

Excusés : Betty CASTAINGT (pouvoir à Bernard LAMARQUE), Jacqueline CAUBIT (pouvoir à M. RATEAU), Nathalie NERIS (pouvoir à Mme DOUMERC), Aziz EL GORTE, Luigi BELLENGE, Jérémie JANUARD, Alice LEFRERE

Secrétaire : Christian POUPOT

Ordre du jour

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2016

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

- > 2016-05-1 : Approbation du schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde (SDCI) - Procédure d'extension de périmètre de communauté de communes.
- > 2016-05-2 : Décision modificative n°1 au BP 2016
- > 2016-05-3 : Demande de subvention - enveloppe parlementaire pour les « jardins communaux »

III : INFORMATIONS :

- > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- > Présentation de la programmation de l'action culturelle communale 2016

IV : QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- > Présentation du compte rendu du groupe de travail "Économies d'énergies" du 26 avril 2016
 - > Présentation du compte rendu de la dernière Commission "Économie" de la CdC du Sud-Gironde
 - > Alerte citoyens - diffusion des informations auprès des élus
- Proposition validée à l'unanimité des membres présents.

I : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Après lecture, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II : DELIBERATIONS A PRENDRE

- **Extension du périmètre de la CdC du Sud-Gironde et nouvelle composition du conseil communautaire**

M. le Maire rappelle aux élus municipaux que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Gironde, arrêté le 29 mars 2016, après amendements au projet initial de SDCI votés par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, propose en son article 6 l'extension du périmètre de la communauté de communes du Sud-Gironde à huit communes de la communauté de communes des Coteaux Macariens (Le Pian sur Garonne, Saint-André du Bois, Saint-Germain de Grave, Saint-Macaire, Saint-Maixant, Saint-Martial, Semens, Verdélais). Au total, le nouveau périmètre regroupe 38 communes.

Par courrier daté du 12 avril 2016, M. le Préfet de la Région ALPC demande aux organes délibérants de l'ensemble des communes intéressées par le projet :

1 / de se prononcer par avis simple sur l'extension de ce périmètre

En cas d'accord de la ½ au moins des conseils municipaux des communes représentant la ½ au moins de la population totale de celles-ci (l'accord de la commune la plus peuplée étant nécessaire si elle représente au moins le tiers de la population totale de l'EPCI élargi), un arrêté préfectoral d'extension du périmètre de la communauté de communes sera pris au plus tard avant le 31 décembre 2016, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

2 / de se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges au sein du futur conseil communautaire

Selon les conditions fixées par l'article L.5211-6-1 du CGCT, la composition du conseil communautaire au 1^{er} janvier 2017 pourra être déterminée, soit par accord local, soit selon une répartition de plein droit, conformément au tableau joint à la délibération. Cet élargissement ne modifiera pas le nombre d'élus (4) représentant la commune de TOULENNE au conseil communautaire.

S'agissant des compétences, les communes intégrant l'EPCI transféreront les compétences prévues dans les statuts de l'EPCI d'accueil. Ainsi, les compétences actuelles de la CdC du Sud-Gironde s'appliqueront aux nouvelles communes. Par ailleurs, le transfert de compétences entraînera de plein droit la mise à disposition de l'EPCI de l'ensemble des biens, équipements et services publics qui sont nécessaires à l'exercice de ces compétences ainsi que le transfert de l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés. La répartition des agents entre les collectivités et les modalités de cette répartition seront définies par voie de convention, à défaut par arrêté préfectoral. Des négociations sont en cours avec la communauté de communes du Réolais. M. BOUCAU estime qu'au travers de ce regroupement, la démocratie fait un pas en arrière, laissant aux techniciens plus des compétences que de pouvoirs aux élus. M. LAMARQUE et Mme SESE-DUVILLE regrettent que cette fusion ne conduise pas à une baisse de la masse salariale et ne réduise pas le coût de services communautaires.

Après délibération du conseil municipal, M. le Maire invite les élus à se prononcer sur le schéma départemental de coopération intercommunale portant extension du périmètre de la CdC du Sud-Gironde et détermination d'une nouvelle gouvernance de cet EPCI, et soumet le projet de délibération suivant :

2016-05-1 : SDCI 2016 - Extension du périmètre de la communauté de communes du Sud-Gironde et nouvelle composition du conseil communautaire

Vu la Loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde arrêté le 29 mars 2016,

Considérant la demande de M. le Préfet de la Région ALPC adressée aux organes délibérants de l'ensemble des communes intéressées par le projet d'extension du périmètre de la communauté de communes du Sud-Gironde à huit communes de la communauté de communes des Coteaux Macariens, de se prononcer par avis simple sur l'extension de ce périmètre et de se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges au sein du futur conseil communautaire,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ EMET un AVIS FAVORABLE sur le projet d'extension du périmètre de la communauté de communes du Sud-Gironde aux huit communes, membres de la communauté de communes des Coteaux Macariens (Le Pian sur Garonne, Saint-André du Bois, Saint-Germain de Grave, Saint-Macaire, Saint-Maixant, Saint-Martial, Semens, Verdélais) conformément aux termes de l'arrêté préfectoral du 12 avril 2016 ;

➤ EMET un AVIS FAVORABLE sur la détermination de la nouvelle composition du conseil communautaire au 1^{er} janvier 2017 selon la répartition de droit commun, telle que mentionnée au tableau joint ci-après.

Simulation de la gouvernance selon la répartition de droit commun

Nature juridique de la communauté
Communauté de communes, Communauté d'agglomération

SYNTHESE	
Population EPCI	37 347
Nombre de sièges	
- droit commun (II à V du L5211-6-1)	59
- initial (uniquement II à IV du L5211-6-1)	0
- maximal	0
- en cours	0
Reste à répartir	0

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)
BALIZAC	481	1
BIEUJAC	528	1
BOMMES	529	1
BOURIDEYS	82	1
CASTETS-EN-DORTHE	1182	1
CASTILLON-DE-CASTETS	310	1
CAZALIS	242	1
COIMERES	933	1
FARGUES	1526	2
HOSTENS	1360	2
LANGON	7418	11
LE TUZAN	257	1
LEOGEATS	779	1
LOUCHATS	722	1
LUCMAU	221	1
MAZERES	740	1
NOAILLAN	1615	2
ORIGNE	183	1
POMPEJAC	244	1
PRECHAC	1046	1
ROAILLAN	1533	2
SAINT-LEGER-DE-BALSON	335	1
SAINT-LOUBERT	221	1
SAINT-PARDON-DE-CONQUES	562	1
SAINT-PIERRE-DE-MONS	1135	1
SAINT-SYMPHORIEN	1806	2
SAUTERNES	762	1
TOULENNE	2555	4
UZESTE	397	1
VILLANDRAUT	994	1
LE PIAN-SUR-GARONNE	835	1
SAINT-ANDRE-DU-BOIS	417	1
SAINT-GERMAIN-DE-GRAVE	155	1
SAINT-MACAIRE	2070	3
SAINT-MAIXANT	1760	2
SAINT-MARTIAL	242	1
SEMENS	190	1
VERDELAIS	978	1

• **Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2016**

M. le Maire informe de la nécessité de procéder à des ajustements de crédits au budget communal 2016, comme indiqué ci-après :

1 / Ouverture de crédits en dépenses de fonctionnement (au 7391172) pour procéder à l'inscription budgétaire de près de 1.000 € de dégrèvements accordés sur la Taxe d'Habitation sur les Logements vacants.

2 / Ouverture de crédits en recettes d'investissement (au 1323) pour inscrire 3.161 € du solde de subvention CG33 liée à l'équipement informatique de l'école (somme non prévue au BP 2016 en Reste à Réaliser).

3 / Augmentation de 3.500 € des crédits ouverts au 6068 (dépenses de fonctionnement - autres matières et fournitures) pour intégrer les dépenses liées à l'aménagement des jardins communaux. Cette somme sera "revirée" en fin d'année en INV au titre des "travaux en régie", d'où le prélèvement de 3.500 € au programme 160 "Agenda 21 / art 2128".

4 / afin d'ajuster les prévisions budgétaires à la réalité des dépenses engagées en ce début d'année, M. le Maire propose d'augmenter les crédits au "60633 fournitures de voirie" (+1.500 €) et au "61524 entretien de bois et forêt" (+661 €). Ces 2.161 € correspondent à l'excédent entre les crédits ouverts au "1323" et au "7391172".

5/ Au final, cette Décision Modificative n°1 s'ajuste par une diminution du 023 et du 021 à hauteur de 6.661 €

Après délibération du conseil municipal, la délibération suivante est adoptée.

• **2016-05-2 : Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2016**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2016 comme suit :

DESIGNATION	DIMINUTION DE CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
7391172 DF - Dégrèvement THLV		+ 1.000,00 €
1323 RI – Subvention Département (solde équipement informatique Ecole GB)		+ 3.161,00 €
6068 DF - Autres matières et fournitures		+ 3.500,00 €
2128 - prog 160 DI - Agenda 21 Aménagement des jardins communaux	- 3.500,00 €	
60633 - Fourniture de voirie		+ 1.500,00 €
61524 - Entretien de bois et forêts		+ 661,00 €
023 DF – Virement à la section d'investissement	-6.661,00 €	
021 RI – Virement de la section de fonctionnement		- 6.661,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

• **Demande de subvention - enveloppe parlementaire pour les « jardins communaux »**

Il a été envisagé de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de M. SAVARY, Député de la circonscription, pour financer l'acquisition du cabanon et de mobilier pour les jardins communaux. Cependant, la totalité des crédits ayant été utilisés, il ne peut plus allouer d'aide financière pour l'année 2016. En conséquence, M. le Maire retire cette délibération de l'ordre du jour.

III : INFORMATIONS :

• **DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours**

N° 2016-TOUL-20

M. et Mme PIERRE-LOUIS vendent un appartement (n°1) de 60.34 m² sis 10 Hameau de Vincennes, cadastré section B n° 3315 d'une superficie de 1780 m² au prix de 95 500 €. Le conseil municipal abandonne son droit de préemption et en informera les services de la CDC.

N° 2016-TOUL-21

Mme MAITRE Josiane épouse SCHMITT vend une maison de 129 m² et terrain sis au n° 3 rue Jean Cabos cadastré section B n° 3340 d'une superficie de 1 129 m² au prix de 223 000 €. Le conseil municipal abandonne son droit de préemption et en informera les services de la CDC.

N° 2016-TOUL-22

M. et Mme BERNARD vendent une maison et terrain sis au n° 7 allée Louis Langlois cadastré section B n° 3301-3304 d'une superficie de 259 m² au prix de 169 000 €. Le conseil municipal abandonne son droit de préemption et en informera les services de la CDC.

• Présentation de la programmation de l'action culturelle 2016

M. POUPOT indique que la 1^{ère} manifestation a eu lieu le 16 avril dernier avec le concert de rock en collaboration avec l'association Le Passage. Ce fut l'occasion d'apprécier le potentiel son et lumière de l'Espace Culturel, ainsi que de promouvoir de jeunes talents au travers d'une manifestation qui ne coûte rien à la commune, hormis les frais de mise à disposition des locaux. Les prochaines manifestations seront :

- la Fête de la Musique le vendredi 17 juin à partir de 18 h 30 à la place de l'horloge
- les Scènes d'Été le samedi 2 juillet à 19 h à la place de l'horloge
- le « Festival du petit bois » le samedi 27 août, qui remplace la manifestation « Rire au fond du bois », le programmateur ne voulant pas reconduire cette année sa collaboration.

Près de 6.700 € seront engagés pour la tenue de ces festivités. Les membres de la Commission Culture espèrent réaliser des bénéfices au cours de ces manifestations, qui pourront être reversés à l'action culturelle. Cette commission se réunira à partir du mois de juin 2016 à date fixe, le 2^{ème} mardi du mois à 18 h 30 en Mairie. Elle est ouverte à tous les élus.

Mme DOUMERC présente ensuite la programmation de :

- la Fête de la Musique : entre une scène ouverte à l'école de musique et à des candidats amateurs, la Chorale se produira avant. L'apéritif sera animé par la fanfare « y'a pas le feu », avant que les groupes « Rock'n lol » et « Hanuman » animent la soirée dès 21 heures.
- la 5^{ème} édition des Scènes d'Été permettra de découvrir, après une animation de zumba, le groupe Novoson et son spectacle « Musicas de las Americas ». Tous les spectacles sont gratuits pour le public. Le conseil départemental finance à hauteur de 50 % le Scènes d'Été.
- le Festival du petit bois commencera par des animations l'après-midi (ludothèque éphémère, Arc n'co avec du tir à l'arc et un jeu de piste. A 18 h 30, spectacle musical « fuite de sons », Bal Trad à 19h45 à côté de la buvette et spectacle de jongle avec IMMO à 21 h.

M. POUPOT rappelle que tous les postes budgétaires ont été revus à la baisse cette année. Malgré cela, il considère que l'appel à du sponsoring ne se justifie pas pour un seul festival, afin d'éviter tout soupçon éventuel de perception de contrepartie. M. FAVIER évoque le fait que les commerçants ont déjà été sollicités pour la production de l'agenda annuel.

Enfin, M. POUPOT invite les élus à faire part de leurs observations sur la proposition de programmation culturelles 2016. M. le Maire renouvelle sa confiance, au nom de l'ensemble des élus municipaux, à la commission et invite les élus la composant à continuer à avancer et à être inventif. Il leur reconnaît un droit à l'erreur, le choix des spectacles étant difficile, tout comme le fait d'appréhender une réaction positive du public. M. BOUCAU propose en complément l'organisation de projection/débat sur des thèmes de société. M. RATEAU signale que le comité des fêtes souhaite relancer des animations, dont une exposition de peintures et sculpture à l'arborétum.

• Présentation du compte rendu du groupe de travail "Économies d'énergies" du 26 avril 2016

Ce compte rendu validé par un technicien du SDEEG est une base sur laquelle s'appuyer pour des actions futures.

Quelques grandes remarques :

- il n'y a pas d'augmentation de la délinquance si lumière éteinte
- très peu de communes effectuent des coupures de courant sur l'éclairage public (ex : Le Haillan coupe en totalité entre 1h et 5h ; Barsac coupe quelques lotissements ; Saint Aubin coupe sur un lotissement pour faire des essais)
- à Toulonne, nous avons quelques comptages éclairage public au forfait donc très avantageux car ne reflètent pas les consommations réelles d'énergie
- tout est possible techniquement, mais avec un coût important
- malgré cela il est possible de faire certaines économies sous certaines conditions
- il est urgent de remplacer les tubes et ballons fluo

par des lampes bitension qui diminuent leur puissance d'environ 40 % ; ce qui se traduit par une économie sur la partie facturation de l'énergie, soit sur environ 50 % de la facture totale quand l'énergie est facturée au réel.

Réponses données aux questions posées par les membres du groupe de travail « économies d'énergie » :

Q. 1 : proposition de laisser l'éclairage public allumé sans restriction sur les grands axes de circulation (RD1113, rue des Pins Francs, route de Landiras, rue des Videaux, rue de l'Eglise, route de Villandraut)

R. 1 : en attente de réflexion approfondie, le mieux serait d'éteindre partout

Q. 2 : proposition d'éteindre une lampe sur deux ou la pose de détecteurs dans certaines rues

R. 2 : éteindre une lampe sur deux est dangereux et cher. Il faut rajouter un appareillage sur chaque lampe qui représente un coût d'environ 200 € par luminaire (117 € appareillage + location d'une nacelle).

Q. 3 : vérification à réaliser de la présence de compteurs pour « Saint Julien, Hameau de Vincennes, les érables »

R. 3 : A priori, l'éclairage public Hameau de Vincennes serait au forfait avec facturation à la mairie. Voir pour la pose d'une horloge astronomique. L'éclairage public Saint Julien serait privé et pris sur les communs de la résidence. L'éclairage public Les érables est raccordé sur le transformateur Fernandez et privé.

Q. 4 : proposition d'installer un programmateur à jetons, les projecteurs du stade restant trop souvent allumés

R. 4 : système à jetons n'est pas fiable, souvent en panne

Q. 5 : proposition d'installer des lampes avec détecteur aux abords du Foot (du club house vers le complexe sportif le long de l'école)

R. 5 : le devis pour l'installation de 3 luminaires se monte à 12 000 €. Si construction WC à côté du club house, pose d'une horloge astronomique pour coupure des projecteurs du stade à partir d'une certaine heure avec marche forcée pour ré-enclenchement si besoin.

Q. 6 : solliciter l'avis des habitants et ou des quartiers concernés

R. 6 : il serait souhaitable de connaître l'avis des habitants

Q. 7 : étudier la pose d'une programmation au chauffage de l'espace culturel (coupure après un certain délai)

R. 7 : un essai a été fait en programmant 16°. Il faut 3 heures pour remonter la température à 18° avec une température extérieure de 12°. Question à suivre.

Q. 8 : rappeler au personnel et aux élus, d'éteindre éclairage/chauffage (le cas échéant) quand on quitte une pièce

R. 8 : faire un rappel aux employés et aux élus

Q. 9 : voir transformateur avec kwh au forfait ou avec un comptage

R. 9 : un travail en commun sera fait entre la Mairie et le SDEEG au mois de juin afin de répertorier dans toute la commune les différentes livraisons d'énergie sur chaque transformateur.

Aujourd'hui avec les données que nous possédons, voici les deux listes :

Livraison au forfait :

GALLET (Tustoc) GASSIAN (Rte de Villandraut) LABROQUE (Rte du Mourguet), CABANNE (Sèves), LES GRAVES (Chay Neuf), LES VIDEAUX, MAILLARD, MENJOTS, MILLASSOT, PLAISANCE, ROUGEMENT, HAMEAU DE VINCENNES.

• **Présentation du compte rendu de la Commission "Économie" de la CdC du Sud-Gironde du 12 mai 2016**

- Présentation du groupement d'employeurs GE33 Sud-Gironde et du cluster SGMECA par M. LANOELLE. Le groupement embauche des personnes en CDI et les met à disposition des entreprises adhérentes (PME, TPE, commerçants, artisans...). Son fonctionnement est copié sur celui existant dans le Lot-et-Garonne, misant sur une logique de gagnant-gagnant, le salarié étant sûr de retrouver de l'emploi. Ces réponses paraissant innovantes sont très appréciées pour le territoire du Sud-Gironde, secteur peu doté en terme industriel. Cette solution permet de remettre de l'emploi et de la qualification dans une zone jugée en déshérence.

Livraison avec un comptage et facturation réelle
CANTAU-CASTAING (Chêneraie), LA TOURTE, JEAN CABOS, LE LAVOIR, LES ALIZÉES (Allée des Vignes) LES PEUPLIERS, PINS FRANCS, SILENES, BEAU FOSSÉ

Q. 10 : éclairage public avec leds

R. 10 : les lampes leds n'aveuglent plus. Le coût d'entretien est moindre (environ 7 € au lieu des 20 € pour les lampes classiques actuelles. Par contre, il est impératif que le neutre réseau EDF ne soit pas le même que le neutre éclairage public. La pose de lampes leds ne peut se faire que sur des réseaux basses tensions souterrains où les neutres sont séparés. Les éclairages leds ont l'avantage de pouvoir diminuer leur puissance progressivement.

Q. 11 : éclairage photovoltaïque

R. 11 : avec une subvention de 40 % il resterait à charge pour la commune 8 300 € si réparation, 7 800 € si neuf avec détecteurs de présence. Jacques CATTANEO continue la négociation entre le SDEEG et la Mairie

Q. 12 : cartographie exploitable du réseau

R. 12 : le SDEEG a fourni une cartographie au format .pdf et en plus une carte papier

Q. 13 : cahier des charges pour leds au lotissement Hameau de Tourte

R. 13 : le SDEEG remet un exemple de cahier des charges qui nous servira dans la négociation avec le lotisseur. Pour info, une lampe led coûte 220 € et on peut baisser la puissance jusqu'à 90 % à partir d'une certaine heure pour ne conserver qu'un balisage. Le SDEEG serait favorable pour faire un essai de ce type sur ce lotissement.

Q. 14 : voir réglage lampe au n° 26 rue des Pins Francs

R. 14 : le SDEEG s'engage à regarder rapidement le problème d'éclairage et ou de mauvais réglage de la lampe éclairage public au 26 rue des Pins Francs

CONCLUSION

L'urgence et le meilleur rendement dépense/économie se trouvent dans le remplacement des tubes et ballons fluo.

POURQUOI ?

- Les tubes et ballons fluo qui tombent en panne actuellement ne seront plus remplacés.
- Les lampes bi-tension qui remplacent les tubes et ballons fluo ont une puissance moindre 80 W au lieu de 120 W et baissent leur puissance de 40 % entre 23H et 5H.

- Point sur la commercialisation du parc d'activités du Pays de Langon (Mazères) : 60 % seront commercialisés d'ici la fin de l'année. La SPL qui a été créée dernièrement s'occupera des 40 % restants. Une certaine reprise économique et une baisse des prix des parcelles expliquent l'accélération de cette commercialisation.
- Retour sur la participation au salon de l'Entreprise Aquitaine : quelques contacts ont été réalisés. Participation qui sera renouvelée.
- Compétence commerce et artisanat. Au 1^{er} janvier 2017, cette compétence incombera aux communautés de communes. Une réflexion est engagée sur un projet permettant d'élargir la compétence de l'office de tourisme au commerce et à l'artisanat.
- Elaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. A la suite de la loi Nôtre, la compétence du développement économique et d'aide aux entreprises relève dorénavant de la Région. La Région adoptera ce schéma en décembre 2016 et lance un programme de concertation auprès de tous les acteurs locaux.

• **Alerte citoyens - diffusion des informations auprès des élus**

Les premiers messages ont été envoyés [avis de travaux au passage à niveau Jean Cabos, restriction de circulation pour la Cavale des Rapetou]. A ce jour, 130 toulonnais sont inscrits. Il est proposé d'inscrire les élus non-inscrits, ainsi que le personnel communal. L'achat d'un casque micro est évoqué afin de diffuser des messages vocaux sur les téléphones fixes.

V : QUESTIONS DIVERSES

M. CATTANEO rappelle aux élus la visite de la centrale du Blayais le 25 mai et les conditions d'accès. Afin de préparer la mise en application de la loi sur l'utilisation des produits phytosanitaires, il demande qu'un groupe d'élus s'associe à la « commission Espaces Vert » pour réfléchir aux alternatives possibles : M. DAIRE, M. LAMARQUE, Mme NORGUET, M. BALADE, M. POUPOT, Mme SOUPERBAT sont volontaires. Une réunion sera proposée aux élus au mois de septembre.

Mme NORGUET demande pourquoi un jardinier voulait arrêter aux jardins communaux. En fait, il souhaitait une parcelle avec un meilleur ensoleillement. Une solution a été trouvée.

M. RATEAU a reçu l'ancienne présidente du comité des fêtes qui souhaite ré-orienter son action.

M. BALADE rappelle que la distribution des sacs poubelles du SICTOM aura lieu jeudi 16 juin à partir de 7 h 30 aux ateliers municipaux. Si des défauts sur des sacs sont constatés, il faudra le signaler au SICTOM. En outre, il indique avoir rencontré M. DEFLOU pour constater des désordres sur sa clôture en grillage derrière le point d'apport volontaire. Il est proposé que les agents techniques soient missionnés pour retendre celle-ci. La pose de conteneurs de taille inférieure et celle de conteneurs à verre insonorisés sont prévues par l'USSGETOM, ainsi que l'implantation d'une palissade à 50 cm de sa clôture.

Concernant la distribution des sacs poubelles, M. SOUSA demande si cette distribution se pratique sur d'autres communes et comment est déterminé leur nombre par foyer. Peut-on envisager d'en distribuer moins pour inciter à produire moins de déchets ? Concernant les modalités de distribution par des élus, il est indiqué qu'il s'agit d'un choix communal, permettant un temps d'échange avec les administrés. Ce sera également l'occasion de proposer la distribution de kits économiseur d'eau.

M. POUPOT indique que la kermesse USEP se déroulera les 26 et 27 mai à Toulonne. Mme LEVEQUE rappelle que la kermesse de l'école aura lieu le 24 juin. Les élus sont invités à y assister.

Le prochain conseil municipal se réunira Jeudi 30 juin 2016 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux